

Tillé, le 27 juillet 2026

Monsieur le Conseiller Municipal,

Après une première phase de concertation préalable volontaire en 2025, le **projet de modernisation de l'Aéroport Paris-Beauvais** est entré depuis le **15 juin** dans une étape réglementaire cruciale, dans laquelle :

- Le public peut consulter le dossier de conception et donner son avis.
- En parallèle, l'instruction administrative de l'étude d'impact environnemental suit son cours et garantit la transparence du projet.

Bellova a participé aux côtés du commissaire-enquêteur à une réunion publique le 25 juin, étape indispensable de la consultation du public. **Une réunion de clôture se tiendra le mardi 8 septembre, à partir de 18h30, à la salle des fêtes de Tillé.**

L'Aéroport Paris-Beauvais joue **un rôle majeur dans la dynamique du territoire**. Plusieurs études d'impacts socio-économiques pour le Beauvaisis ont été réalisées depuis 2019. La plus récente a confirmé que l'Aéroport Paris-Beauvais est un **véritable moteur du développement territorial**, ayant généré une **valeur ajoutée estimée à 378 millions d'euros en 2024**. Troisième employeur du Beauvaisis, son activité soutient :

- **Plus de 5 500 emplois équivalents temps plein directs et indirects,**
- **Dont 1 500 emplois directs sur la plateforme** (employés de Bellova, d'Aérobis, des entreprises de sûreté, d'assistance en escale, de nettoyage, des restaurants et boutiques, des loueurs de véhicules, de la compagnie aérienne basée, de la maintenance, des services de l'Etat, etc.)
- **Près de 80 % vivent dans le Beauvaisis ou à proximité immédiate.**

Entre 2019 et 2024, ces emplois directs ont progressé de 63 %, témoignant du dynamisme de l'aéroport et de son rôle structurant pour l'économie locale. **Chaque emploi créé sur la plateforme contribue par ailleurs à soutenir près de quatre emplois supplémentaires dans différents secteurs économiques en France.**

Dans vos communes, au cœur de votre électorat, vous avez des échanges avec des citoyens qui composent cette communauté de salariés qui travaillent directement ou indirectement en lien avec l'aéroport. Ils ont la chance d'avoir un emploi stable et qualifiant à côté de chez eux.

Pour accompagner les communes de l'agglomération, l'aéroport contribue également directement aux finances publiques locales. Dans le cadre du contrat de concession, près de **2 millions d'euros de redevances** sont reversés chaque année aux collectivités territoriales propriétaires. À cela s'ajoute le versement de près d'**1 million d'euros de taxes locales** par Bellova en 2025 à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (sans compter les cotisations foncières versées par les autres entreprises de la plateforme), participant ainsi au financement des services publics.

Oise Tourisme nous partage régulièrement la démonstration que l'Aéroport Paris-Beauvais constitue également un **levier majeur pour le développement touristique du Beauvaisis**. L'attractivité croissante de la destination se traduit par une forte progression de **l'offre d'hébergements touristiques, en hausse de 86 % en quatre ans**, ainsi que par plus de **400 000 nuitées** enregistrées sur l'agglomération en 2025.

BELLOVA S.A.S – Aéroport Paris-Beauvais
Aéroport de Beauvais-Tillé CS 42 158 - 60 000 Tillé
SIRET N° 930 340 161 00023 - N° TVA : FR16930340161
www.aeroportparisbeauvais.com

Cette dynamique a permis de générer près de 4,5 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les locations touristiques et de soutenir près de 200 emplois dans le secteur de l'hébergement, illustrant les retombées concrètes de l'activité aéroportuaire sur l'économie et l'attractivité du territoire.

Notre plateforme ne peut se concevoir sans son territoire. C'est pourquoi Bellova développe des **actions de proximité** à travers des sponsoring associatifs, culturels et sportifs, un soutien aux initiatives locales et une participation active à la vie du territoire. En 2026, une trentaine d'entités dont vos associations ou vos communes ont ou vont bénéficier d'un sponsoring porté par l'aéroport. Ces engagements ne relèvent pas d'une logique de communication, mais d'une présence concrète dans les dynamiques sociales du territoire, contribuant à renforcer le lien entre activité économique et cohésion locale. Ils viennent compléter le **Fonds d'actions Territoriales souhaité par les élus**, qui contribue à soutenir financièrement les projets à vocation culturelle, sportive, éducative et caritative portés par les communes et les associations du territoire.

L'Observatoire des Valeurs Immobilières autour de l'Aéroport de Beauvais-Tillé ne met pas en évidence de dévalorisation immobilière généralisée liée au bruit aérien dans le périmètre du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et confirme le maintien d'une attractivité réelle des communes concernées.

Pour autant, **l'infrastructure actuelle est totalement sous-dimensionnée** par rapport au trafic passager traité. En effet, les terminaux ont été conçus pour environ 2 millions de passagers contre 6,7 millions accueillis en 2025. **Des investissements sont donc indispensables pour pouvoir gérer le trafic avec une meilleure qualité de service et des conditions de travail satisfaisantes pour les employés de la plateforme.** À terme, ne pas investir constituerait un risque pour la pérennité de l'Aéroport Paris-Beauvais car le niveau de service se retrouverait trop en décalage avec les attentes des compagnies aériennes et des passagers.

Les élus du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT) se sont engagés sur un plafond de 45 000 mouvements annuels. Cet engagement a été réaffirmé par leur nouveau président, M. Lionel Chiss, au mois de mai dernier. **Le concessionnaire a réalisé toutes les études constituant son dossier de demande d'autorisation environnementale sur ces bases.** C'est aussi à partir de ce seuil qu'a été conçue une infrastructure dimensionnée dans les conditions d'accueil des standards internationaux dans les aéroports (« IATA Optimum »).

Une dimension majeure qui a animé de nombreux experts depuis deux ans concerne évidemment l'étude d'impact environnemental, et tout **particulièrement l'impact sur le cadre de vie des habitants**, la santé des riverains ne pouvant être sacrifiée pour un motif économique. Une évaluation précise de ces différents impacts est réalisée en continu : stations permanentes et mobiles de la qualité de l'air, station de mesures de bruit en lien avec le site Aerovision. **Les analyses dans le cadre du projet de modernisation ont été effectuées à différents horizons (2030, 2050).** Parmi les engagements, on peut citer :

- Les partenariats avec ATMO Hauts de France,
- Les études de risques sanitaires,
- La démarche de réduction des gaz à effet de serre sur les périmètres d'actions directs du concessionnaire (projet de raccordement au réseau de chauffage urbain, production photovoltaïque conséquente et autoconsommation, électrification de la flotte d'engins de piste, ...).

La politique de développement de l'aéroport est menée conjointement avec une volonté de limiter les nuisances en mettant en œuvre les mesures de réduction et de compensation possibles. Par ailleurs, l'Aéroport Paris-Beauvais est engagé dans une démarche de management carbone depuis plusieurs années, a atteint le niveau 4 de l'Airport Carbon Accreditation (ACA) et s'engage à atteindre le niveau 4+ de l'ACA avec la mise en service des nouvelles infrastructures, ce qui implique un engagement supplémentaire en termes de réduction des émissions de carbone et de compensation.

En parallèle, les échanges permanents avec les Services de l'Etat ont permis de poursuivre le travail de développement des trois premiers piliers de l'approche équilibrée : **la révision du Plan de Gène Sonore devrait aboutir en 2026, la mise à jour du Plan d'Exposition au Bruit** suivra selon les procédures en vigueur.

Le suivi sanitaire des populations vivant à proximité de l'aéroport par **l'Agence Régionale de Santé** prend forme avec le suivi d'indicateurs spécifiques, en plus des échanges avec les professions de santé.

S'agissant des restrictions d'exploitation, **l'aéroport fait partie depuis 2002 des rares plateformes françaises protégées par un couvre-feu**, en l'occurrence sur la plage minuit - 5h00. Celui-ci est bien respecté et aucun manquement environnemental n'a été constaté. 25 dérogations annuelles au maximum sont accordées par arrêtés ministériels dans des conditions strictes. Pour rappel, 18 dérogations ont été utilisées en 2024, 8 en 2025 et 6 à ce jour pour 2026. Le mécanisme incitatif mis en place en 2022 pour encadrer les dérogations au couvre-feu a par ailleurs conduit les compagnies aériennes à prendre une marge dans leur programmation des vols en soirée en raison du risque de ne pas pouvoir décoller ou atterrir à cause du couvre-feu.

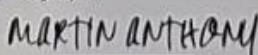
C'est dans ce contexte que Bellova a poursuivi des démarches déjà engagées depuis plusieurs années par le SMABT et le précédent concessionnaire **pour limiter les nuisances de l'activité de l'aéroport, s'assurer d'un suivi régulier des impacts** et exercer son pouvoir d'influence en lien étroit avec la Préfecture et les collectivités propriétaires sur toutes les actions permettant de diminuer les émissions de l'activité aéroportuaire.

En revanche, l'aéroport ne peut légitimement être rendu responsable d'un rapprochement injustifié entre son activité et les nuisances générées et la totalité des impacts du territoire en termes de qualité de l'air, de densification du réseau routier, d'appauvrissement de la biodiversité. En effet, **la démarche de réduction des nuisances et des gaz à effet de serre constitue un enjeu pour tous les contributeurs à une échelle régionale, nationale, internationale**, qui touche tant la gestion des réseaux routiers, les différentes contributions sur le territoire tant au niveau tertiaire que de l'industrie ou des productions individuelles.

Au-delà de sa fonction de transport, l'Aéroport Paris-Beauvais est donc aujourd'hui un acteur pleinement intégré au tissu social et économique du territoire.

Forts de ces engagements, nous serions heureux de votre présence à la réunion de clôture du 8 septembre prochain, et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Signé par :



Anthony MARTIN,
Président Exécutif

Discours de M. Chiss du 11 avril 2026 lors de son élection en tant que Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

(Mes excuses pour les fautes d'orthographe, il s'agit ici d'une copie de la retranscription automatique issue de la rediffusion Youtube du Conseil Communautaire : https://www.youtube.com/live/-t4E34_ALhw?si=nfZPhLErmAO-7c59)

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, chers amis et chers amis, c'est évidemment une immense émotion qui m'envahit en ce jour et je veux vous remercier profondément de la confiance que vous faites en me permettant de présider notre communauté d'agglomération du Beauvaisis. Je suis conscient de la responsabilité qui est la mienne au moment où je prends ses fonctions.

Merci vraiment du fond du cœur à tous les maires que j'ai rencontré pour leur confiance, leur soutien et cette vision partagée de la Glo de notre territoire et du rôle vital de nos communes dans ce paysage communautaire.

Nous ne sommes compris et une complicité est née entre nous que je crois solide.

J'ai appris à connaître, à comprendre et ressentir ce territoire, ses ressorts, ses lignes de force comme ses points d'amélioration. Et j'en ai tiré une conviction très simple. C'est un territoire au potentiel immense qui peut et qui doit apporter à ses habitants une très grande qualité de vie et la chance de pouvoir réussir pleinement leur vie.

Vous me permettrez aussi en ce moment si particulier pour moi de penser à mes parents, à mon père qui n'est plus là.

Je sais qu'il veille sur moi avec amour et à ma mère que j'embrasse tendrement de les remercier pour l'éducation qu'ils m'ont donné, les valeurs qu'ils m'ont transmises. Je sais leur grand attachement à la République française et à ses valeurs à la France dans ce qu'elle a de juste et de grand.

Car qui croit en la France croit en la responsabilité de réussir sa vie pour chacune et chacun de ses enfants.

Mon père m'a transmis très tôt le virus de la politique. Nous écoutions ensemble le club de la presse sur Européen avec Jean-Pierre et El Cabache et les femmes et les hommes politiques de l'époque et nous regardions l'heure de vérité avec en François Henri de Virieux. Ces moments ont suscité chez moi une véritable passion pour l'engagement politique et la chose publique. Je veux surtout remercier mon épouse Nathalie qui est mon pilier au quotidien depuis 35 ans. Je lui redis tout mon amour, tout ce qu'elle représente pour moi, pour ma vie. Nous sommes indissociables.

Je la remercie ainsi que mes enfants pour leur soutien de chaque instant et leur amour sans faille endurent les engagements, mais vous savez ça mesdames, messieurs les maires de leur mari et pères et ces nombreuses absences.

Un merci infini, je les aime profondément.

J'ai une pensée émue aujourd'hui pour Henry Bonan, ancien président de la communauté de commune du Beauvaisis que Dominique de Viller a cité tout à l'heure, dont j'étais l'ami et avec qui j'ai souvent parlé de politique.

Et surtout, je veux rendre hommage à Caroline Cailleu.

Elle a créé cette communauté d'agglomération du Beauvaisis en 2004. Elle l'a fait grandir et elle nous transmet aujourd'hui un héritage solide et une institution efficace.

Caroline Cailleux a été l'inlassable et infatigable ambassadrice de cette agglomération. Elle a réussi à unir ce territoire et à lui donner corps. Nous lui devons beaucoup et personnellement je lui dois rentre

Avec eux, je partage un attachement viscéral aux valeurs de la République.

Ils sont en première ligne pour tout résoudre dans leur commune. Ils sont toujours sollicités, toujours mobilisés, appelés à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Et pourtant, ils sont trop souvent critiqués. Mais ils tiennent bons, solides, courageux et surtout engagés avec passion pour leur commune et leurs habitants.

Les maires sont les plus remarquables artisans de la cohésion républicaine dans son application concrète sur notre territoire.

Et on ne négocie pas avec la République et ses valeurs. On les chérit, on les adopte et on les protège. Telle sera ma ligne au cours de ce mandat.

Je n'oublie pas ceux de nos amis maires qui malheureusement ont été battus. C'est la loi de la démocratie.

Je pense également à celles et ceux qui après tant d'années d'investissement et d'engagement dans leur commune ont fait le choix de ne pas se représenter et de profiter enfin de leur vie personnelle.

Ils ont eux aussi contribué à faire vivre notre territoire et notre agglomération. Qu'ils en soient remerciés.

Je voudrais pour finir adresser un mot tout particulier à Franck Pia, maire de Beauverr de se consacrer pleinement à sa ville.

Je salue ce choix courageux et responsable. Je sais mon cher Franck que nous serons travailler ensemble en parfaite harmonie. Un énorme merci mon cher Franck.

Mes chers collègues, l'agglomération du Beauvaisis entre dans une nouvelle ère.

Cette page de notre histoire commune qui s'ouvre sera à n'en pas douter, riche et passionnante, exigeante et exaltante.

Et nous allons l'écrire collectivement dans la convivialité mais également dans l'efficacité car c'est ensemble que nous poserons les bases d'une nouvelle ambition territoriale et d'une nouvelle dynamique communautaire.

J'ai pour ma part en tête et je l'ai déjà partagé avec un grand nombre d'entre vous une vision et par conséquent une feuille de route très précise sur ce que doit être et sur ce que sera, je l'espère, notre agglomération dans les 15 ans qui viennent.

Je souhaite vous livrer ici quelques réflexions à ce sujet concernant premièrement la gouvernance de notre agglomération et deuxièmement la construction d'un projet de territoire, la mise en place de politiques publiques structurantes et efficace et les services publics communautaires que nous devons rendre à nos habitants.

Sur la gouvernance, tout d'abord, ma présidence sera collective. Elle fera toujours la parbelle au dialogue et au débat. Et j'ai la conviction que les premiers interlocuteurs du président doivent être les maires de notre agglomération.

Ils sont la force vitale de notre territoire et ils doivent être considérés comme les premiers décideurs, des grandes orientations et des grands choix stratégiques pour le Beauvaisis.

C'est pourquoi je souhaite mettre en place un conseil des maires qui se réunira préalablement au bureau communautaire pour fixer le cap, les priorités et la méthode de travail.

À la suite de quoi, les vice-présidents accompagnés de leurs conseillers délégués pourront dérouler leur feuille de route et mettre en œuvre le projet validé, je le répète, de manière collective.

Un mot ensuite sur la vie de notre assemblée, de nos commissions.

À l'agglomération du Beauvaisis, les commissions travaillent au service des communes de notre territoire et de nos habitants. Les maires n'aiment pas la politique politicienne. Ils sont dans le réel, dans le concret.

Le travail doit se faire sérieusement et en responsabilité dans les commissions qui sont faites pour cela. Échanger, débattre et proposer.

Quant à l'assemblée communautaire, je n'admettrais pas que la politique politicienne, en particulier celle issue des débats Beauvaisiens, viennent polluer ou nuire la qualité du débat démocratique au sein de notre agglomération. Ici, ce n'est pas le conseil municipal de Bovet. Ici, c'est l'agglomération du Beauvaisis.

Je souhaite une démarcation claire et nette entre les deux assemblées.

Cette ligne, je le sais, est partagée à l'unanimité par l'ensemble des maires de notre agglomération qui n'en peuvent plus de subir l'importation des débats Beauvaisiens à l'agglo.

Je sais ce que vous voulez mesdames, messieurs les maires, c'est que soit abordé ici les sujets de notre agglomération, de nos communes et de notre territoire. Je demanderai d'ailleurs très rapidement la mise en place d'un groupe de travail transpartisan pour redéfinir le contenu et les contours de notre règlement intérieur et nous assurer que nous puissions mener des débats dans la sérénité et le respect des uns et des autres.

Je serai extrêmement ferme et intransigeant sur la tenue des échanges au sein de cette assemblée. Je le dis clairement, en cas de débordement, en cas d'excès, en cas de foutoir démocratique, je n'hésiterais pas à suspendre le conseil communautaire, voire à l'arrêter pour le reconvoquer dans les plus breves délais. Il y a des règles et j'entends qu'elle soit respectée comme ne pas faire de commentaires pendant la prise de parole de quelqu'un, par exemple. Pour reprendre le fil de ma conception de notre gouvernance communautaire, je vous informe qu'avant l'été, dans le cadre d'un séminaire de travail et de réflexion, nous déterminerons les grands axes de travail et d'action pour le mandat avec l'ensemble des maires. Cette réflexion collective débouchera sur un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement qui fixera la feuille de route des vice-présidents, des conseillers délégués et des services pour la mandature qui s'ouvre. Ce choix se fera encore une fois collectivement et les décisions prises seront assumées collectivement et solidairement.

Je réunirai d'ailleurs très prochainement l'ensemble des services de l'agglomération pour échanger, partager ma vision et fixer des orientations claires, une méthode et un cap pour les années qui viennent.

Venons-en à la composition de l'exécutif.

Je vous propose de désigner 15 vice-présidents avec une majorité d'élus de commune rurale, c'est-à-dire 9 et 6 pour la ville centre. Je propose également de désigner 32 conseillers délégués, 22 conseillers délégués issus des communes rurales et 10 issus de la ville de Beauvais.

Je voudrais aussi préciser que j'ai décidé de baisser mes indemnités de 10% pour mieux répartir l'enveloppe globale sur les mandats de vice-président et de conseillers délégués. Ces derniers n'étaient jusqu'à présent pas assez justement rémunérés à mes yeux. C'est un choix fort et juste car l'investissement des vice-présidents comme celui des conseillers communautaires délégués est important et ils doivent être indemnisés à la hauteur de leurs engagements.

Je précise aussi que je conserverai la délégation des finances et du budget car il me semble nécessaire que ma qualité de président je puisse élaborer, construire et tenir avec rigueur les reines budgétaires.

Mes chers collègues, je l'ai dit, c'est sur les maires de notre agglomération que je compte m'appuyer. C'est avec vous que je compte travailler et dérouler les politiques publiques du mandat qui s'ouvrent. Vous devez être considéré, vous devez être justement pris en compte dans la gestion quotidienne de notre agglomération.

Aussi, j'ai décidé de créer un bureau des mères qui sera un service entièrement dédié à vos besoins, à vos préoccupations, à vos soucis quotidiens pour vous apporter des réponses pratiques et rapides sur tous les sujets qui concernent vos communes ou la relation qu'entretiennent vos communes avec l'agglo.

Ce nouveau service sera rattaché à la directrice générale des services pour un lien efficace et direct avec les autres services de notre agglomération.

Et je le dis très clairement à nos directrices et directeurs de services ainsi qu'à l'ensemble des agents de l'agglo. Vous êtes au service des maires et j'entends que les maires soient écoutés et respectés et que leur demande soit traitée.

Permettez-moi aussi d'aborder à ce moment la question de la communication.

Je souhaite que la communication autour de la vie de nos communes, de l'action des maires et plus généralement des actions propres à notre agglomération soient repensés pour plus de visibilité et d'efficacité. Nous souhaitons avec les maires que notre agglomération se dote d'un site internet qui lui sera propre et d'un journal communautaire qui mettra à l'honneur nos communes, nos habitants et nos maires.

J'en viens maintenant au deuxième point de mon intervention qui concerne le projet de territoire, c'est-à-dire l'avenir de notre agglomération et sa trajectoire.

Vous le savez, les intercommunalités restent jeunes dans notre paysage politique national. Leur généralisation a été imposée à toutes les communes par la loi du 16 décembre 2010 et en 2015, la loi

notre les a encore renforcé en leur permettant d'effectuer des missions en dehors des compétences transférées.

Mais je considère pour ma part que dans la Maison France, la commune reste la brique républicaine indispensable et incontournable. L'agglomération n'a pas à se substituer aux communes ni au maire, mais elle doit leur permettre de faire ensemble ce qu'ils ne peuvent pas faire seul.

Je le dis clairement, je veux rendre le pouvoir au maire et aux communes pour que nous soyons plus forts ensemble. Je le dis clairement, le président de la communauté d'agglomération du Bovisi n'est pas un super maire, mais il est le garant de notre équilibre territorial, celui qui doit lui apporter de la stabilité et surtout de l'efficacité.

Et c'est dans le cadre de notre séminaire et à son issue que nous lancerons un travail de concertation et de réflexion en commun pour construire notre projet de territoire 2026-2040.

Ce projet de territoire doit être finalisé à la fin de l'année et nous servira de feuilles de route pour l'avenir du Beauvaisis. Il devra répondre à des questions fondamentales comme celle-ci : Qui sommes-nous ? Comment vivons-nous sur notre territoire ?

Qu'est-ce qui nous lit fondamentalement ? Comment voulez-vous vivre demain ? Et vers quoi souhaitons-nous aller ensemble ?

Notre destin commun, Dominique De Viller l'a dit tout à l'heure et nous devons l'incarner toutes et tous pour faire en sorte que ce qui nous liit puissent nous grandir.

C'est donc ensemble élu et force vives que nous construirons notre projet de territoire.

J'ai pour ma part quatre ambitions pour le Beauvaisis et ses habitants. Ma première ambition, c'est la ruralité.

De la ruralité, je veux faire une force et de nos communes un atout.

Ce territoire à dominante rural doit s'appuyer plus fortement, plus profondément sur les atouts de la ruralité, sur ses communes pour rayonner au-delà du Beauvaisis. C'est la base de notre cohésion territoriale et c'est ce qui irrigue notre identité.

Dans cette perspective, je propose de créer le dispositif REF, ruralité en force avec une refonte des fonds de concours dont les règles doivent être assouplies pour les rendre accessibles à tous les maires. Simplification et efficacité doivent être les maîtres mots de ce dispositif.

Je souhaite également créer un fond spécifique restauration, réhabilitation, entretien, valorisation entre guillemets rêve pour nos églises et notre patrimoine architectural. Nos églises font l'identité de notre territoire.

Elles doivent être préservées et magnifiées grâce à des êtres souples et facilement attribuables.

Nous allons aussi nous appuyer sur les bourgs centres labellisés, petite ville de demain et village d'avenir pour renforcer l'armature territoriale de l'agglomération.

Dans cette perspective, il me semble indispensable d'accroître et de renforcer leur attractivité commerciale et touristique, leur politique de logement et leur politique de santé, car ces bours centres rayonnent sur les communes alentours. Ils sont incontournables dans le maillage territorial de notre agglomération.

La ruralité, le monde rural sont trop souvent ignorés et oubliés des grandes politiques publiques nationales. Mais ici, localement, et c'est aussi l'un des axes forts de la politique départementale, nous avons l'ambition de faire de la ruréalité une force et un levier de croissance.

Enfin, je veux aussi faire la parbelle à l'agriculture qui fait partie de l'identité de notre territoire, faire évoluer notre modèle agricole et respecter nos agriculteurs dont on sait tout ce qu'ils apportent au Beauvaisis et à ses habitants. Et j'aimerais citer Franklin Donano Roosevelt qui en 1937 dans une lettre adressée à l'ensemble des gouverneurs des États-Unis plaidait pour une gestion efficace des sols affirmant la nation qui détruit son sol se détruit elle-même.

Ma deuxième ambition porte sur l'économie et je veux faire en faire la force vitale du territoire. Nous avons un tissu économique solide, cohérent et nous devons le renforcer, le moderniser, l'adapter en particulier au changement climatique et pourquoi pas développer de nouvelles filières économiques modernes et innovatrices permettant de créer de nouvelles richesses. Nous devons faire de l'innovation un axe essentiel. Je souhaite une agglomération forte qui soit compétitive dans la course qui oppose les territoires.

Mon ambition politique est de faire du beau d'ici 2032 l'une des agglomérations moyennes les plus attractives et les plus résilientes de France. Et dans cette perspective, le développement économique et ben c'est vital. Nous devons être des leaders sur le plan économique en matière de création d'emploi et de richesse, faire confiance à celles et ceux qui entreprennent et prennent des risques et dont le rôle est prépondérant pour notre dynamisme territorial.

Et dans la compétition que se livre aujourd'hui les territoires et les principales agglomérations, nous devons continuer à rester performants. Le Beauvaisis est passé de la 15e à la 8e place dans le palmarès des métropoles et agglomérations les plus attractives de France, publié par Arthur Lloyd. Mon ambition, avec votre soutien et votre appui, c'est encore de progresser pour nous rapprocher du podium.

Pour y parvenir, nous devons mobiliser toutes nos capacités et tous nos savoir-faires pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux salariés qui feront rayonner notre territoire. J'y mettrai toute mon énergie, toute ma force parce que l'emploi, c'est aussi l'avenir de nos jeunes en qui je crois, en qui j'ai confiance et à qui nous devons donner les moyens nécessaires pour réussir leur vie. L'agglomération du Beauvaisis doit être synonyme de réussite à la fois individuelle et collective.

C'est d'ailleurs pour la jeunesse que nous avons lancé le SLESRI, le schéma local d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Et je fonde beaucoup d'espoir sur des politiques dynamiques en matière d'enseignement supérieur, que ce soit par le renforcement des pôles existants, Unilas, Campus Connecté, École des ponts, Business School ou à travers l'émergence de nouvelles filières d'enseignement supérieur qui offriront de nouvelles opportunités à nos jeunes et à notre territoire. L'attractivité de notre territoire passera aussi par le déploiement d'une marque Bovisi forte grâce à un marketing territorial dynamique qui viendra renforcer l'attractivité de notre territoire.

Ma troisième ambition concerne la qualité de vie au cœur de nos existences. Le cadre de vie de nos concitoyens est un enjeu incontournable dans l'aménagement de notre territoire.

Les habitants du Beauvaisis doivent être bien dans leur vie et cela passe par le développement de politiques publiques structurantes.

Je pense d'abord aux mobilités douces avec la mise en place du schéma directeur cyclable et son déploiement à l'échelle communautaire.

De même, le sujet des circulations dans notre agglomération devient éminemment stratégique. C'est pourquoi je souhaite lancer une grande étude sur les circulations à l'échelle du territoire pour étudier, comprendre et réguler les impacts du développement de Nova Park, l'installation d'Amazon en lien avec le développement de la zone aéroportuaire.

Il me semble également essentiel que nous soyons particulièrement engagés en faveur de la préservation de la ressource en eau. Ce sera un sujet majeur dans les années qui viennent.

Nous devons travailler en lien étroit avec nos agriculteurs sur ce sujet.

Nous avons engagé collectivement un travail de fond dans ce domaine avec les projets d'usine de traitement de l'eau en cours et à venir.

La santé est également devenu un enjeu majeur sur les territoires, en particulier les territoires ruraux. Et il est de notre devoir d'agir en renforçant notre contrat local de santé et en multipliant les actions pour améliorer la prévention et l'accès aux soins.

La qualité de vie, c'est aussi le cadre de vie et nous travaillerons sur la valorisation de la trame verte et bleue, c'est-à-dire sur notre patrimoine naturel qui est indéniablement l'une des richesses de notre territoire.

C'est pourquoi j'ai la conviction qu'il nous faut engager une réflexion collective sur un élément important de notre patrimoine naturel qui nous relie le terrain. Il me semble indispensable de construire un projet fédérateur autour de cette rivière qui est une sorte de colonne vertébrale naturelle pour notre agglomération. Nous nous pouvons avoir autour du terrain des ambitions sportives de loisirs, de promenades, de valorisation de la biodiversité. Tout cela nous permettra de développer le tourisme qui est un axe essentiel de notre développement économique et je dirais même identitaire. Nous allons en faire une nouvelle ambition et une nouvelle force pour le Beauvaisis.

Ma 4^e ambition, un territoire fer de lance de la transition écologique qui fera du Beauvaisis un territoire conquérant en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Nous sommes responsables en particulier devant les jeunes générations de la terre que nous laisserons à nos enfants à travers notre plan climat énergie territoriale et notre schéma des énergies et toutes les politiques publiques qui contribuent à favoriser la transition écologique. Nous devons être un territoire conquérant sur le plan de l'environnement et nous devons absolument aller vers une forme d'autonomie énergétique. Je crois que l'actualité nous conforte dans cette décision. Plus loin encore, nous devons porter avec ambition les différents projets ou schémas structurants que nous avons engagés et qui contribuent à inscrire durablement notre territoire dans une trajectoire solide en matière de développement durable. Je pense notamment au projet alimentaire du territoire qui doit favoriser les circuits courts et une alimentation plus locale. J'insiste également sur le projet agricole du Beauvaisis qui est à coconstruire, à faire vivre avec la chambre d'agriculture et l'ensemble de nos agriculteurs.

J'ouvre ici une parenthèse pour évoquer la question de l'aéroport.

J'entends respecter les engagements pris par Caroline Cailleux et notre agglomération dans le cadre de la nouvelle délégation de service public validée l'an dernier. Je souhaite d'ailleurs présider le SMABT afin de m'assurer du respect des trajectoires et du plafond de 45000 rotations annuelles à l'horizon 2032.

Cet engagement a été pris devant les maires et il doit être tenu. Je veux m'assurer avec l'ensemble des élus du SMABT ainsi que le groupe trajectoire que la parole des maires sera prise en compte et respectée.

Vous le voyez, il y a là de belles ambitions pour une terre décarbonée et un territoire durable. C'est dans cet esprit que je souhaite engager notre agglomération dans une transition écologique positive.

Mes chers collègues, ces quatre ambitions doivent être engagées pour une agglomération de services, une agglomération au service de ses habitants. Dans une période d'instabilité internationale, de fluctuation des marchés, de fragilité financière, économique et sociale, je dirais même de perte de repère. Nous devons être une agglomération protectrice pour ses habitants en offrant des services publics communautaires efficaces et utiles.

Comité Syndical du SMABT – Déroulé de séance

Jeudi 21 mai 2020 à 13h30

Mes chers collègues, je vous remercie de cette marque de confiance qui m'honore.

J'avance en toute modestie et humilité devant vous au moment de succéder à Caroline Cayeux à qui je veux rendre hommage. 10 années de présidence du SMABT, 10 ans en première ligne avec l'Exploitant et les Services de l'Etat, 10 ans durant lesquels le SMABT a affronté les conflits d'actionnaires et les conséquences de la crise Covid.

J'associe naturellement Nadège Lefebvre à la réussite du SMABT. Chère Nadège, tu as composé avec Caroline Cayeux un formidable tandem qui a merveilleusement fonctionné et qui s'est renforcé avec Manöelle Martin dans les négociations ayant abouti à la signature du nouveau contrat de concession.

L'aéroport de Beauvais, est l'aéroport décentralisé le plus important de France. Sa force est de réunir des collectivités propriétaires qui décident de sa trajectoire. Vous êtes des élus exposés. Vous avez des opinions et des idées au service de l'intérêt général.

Vous êtes, vous aussi, en première ligne, sur les sujets de riveraineté et de nuisances. Aussi, j'aurai à cœur de défendre les choix de nos collectivités et de faire respecter les engagements du contrat de concession. Pour accomplir nos missions, nous pouvons compter sur les services supports de nos collectivités et l'équipe du SMABT, une équipe efficace et resserrée que je salue.

Je souhaite travailler avec vous et vos collectivités **en pleine confiance**. Je vais inviter l'ensemble des maires de la CAB à solliciter un échange sur site avec les équipes de Bellova et de l'Aviation Civile. Il est important de prolonger cet esprit de confiance. Vous êtes des acteurs exposés de notre territoire et il est crucial que l'information sur les trajectoires, les campagnes de mesure de bruit et de la qualité de l'air ou les dispositifs d'insonorisation soient au cœur de nos débats et de nos décisions.

Cela signifie la pérennité de notre groupe aéroport au sein de la CAB. Cela veut dire surtout un SMABT acteur qui réfléchit et imagine des dispositifs d'aides aux communes riveraines en complément des périmètres réglementaires, un SMABT qui apporte une aide personnalisée. Cela signifie enfin un Syndicat Mixte qui pilote, participe, contrôle et diffuse une information en temps réel.

J'attache beaucoup d'importance à **la collégialité dans la gouvernance**. Le Conseil Départemental et la Région bien sûr pour les Vice-Présidences, mais bien au-delà des répartitions ce qui compte à mes yeux c'est que nous continuions à ne jamais transformer l'aéroport en un objet de division et un sujet de fracture. Depuis sa création en 2006, et quelles qu'aient été les majorités des Exécutifs à la tête des collectivités propriétaires du SMABT, nous avons toujours œuvré collectivement.

Cette même démarche collective a prévalu durant toute la phase de renouvellement du contrat de concession. J'en ferai un donc un point cardinal de ma présidence. Là aussi, nous tenons l'équipe du SMABT à l'entière disposition de tous les Elus du SMABT.

Ensuite, je souhaite que nous veillions à conserver l'esprit de concorde et de **convivialité** qui anime nos séances de travail. Le contrat de concession comporte des engagements essentiels, un programme d'investissements ambitieux, des objectifs opérationnels de premier ordre mais l'aéroport est avant tout une infrastructure publique au service de l'intérêt général qui réunit et rassemble les hommes et les femmes.

Gardons à l'esprit que l'aéroport ouvre le champ des possibles et qu'il est à l'origine de nombreux échanges que je souhaite riches et fructueux avec les services de l'Etat, l'Exploitant, tous les acteurs investis y compris ses contradicteurs.

J'ai la conviction que l'aéroport est un atout économique et touristique formidable, un marqueur fort de l'identité de notre territoire qu'on le veuille ou non. Je le vois comme une chance et il faut le vivre/l'accepter comme tel.

Nous serons extrêmement vigilants sur la réalisation du programme d'investissements, sur l'atteinte des objectifs et sur le respect des engagements contractuels. Car je le redis très clairement, les Elus sont les propriétaires de l'aéroport, **nous sommes les donneurs d'ordre**.

Je m'inscris complètement dans les pas de Caroline Cayeux sur le respect des paliers limitant le nombre annuel de mouvements commerciaux. Mon engagement auprès des maires de l'Agglo est clair, c'est **le 1^{er} palier des 45 000 mouvements en 2032, un plafond auquel nous veillerons scrupuleusement**.

Il en va de même pour **le couvre-feu minuit-05h00. C'est un totem absolu** qui garantit la tranquillité du plus grand nombre auquel nous ne toucherons pas, excepté pour en élargir les horaires.

Enfin, nous interviendrons et nous prendrons position durant la révision du Plan d'Exposition au Bruit et du Plan de Gêne Sonore qui concerne 20 communes de l'Agglo. Je crois qu'il est important de construire et de tenir un discours uni sur ce sujet d'urbanisme qui détermine aussi l'éligibilité aux aides à l'insonorisation. Car vous le savez, nous sommes en faveur d'un développement harmonieux et maîtrisé de l'aéroport. A ce titre, j'aimerais rappeler nos engagements qui sont devenus nos accomplissements :

- 1^{er} couvre-feu pour un aéroport régional en France obtenu dès 2002 par Caroline Cayeux, il sert de modèle à de nombreuses plates-formes aéroportuaires
- Création d'un fonds complémentaire pour l'insonorisation. Achèvement du dispositif réglementaire, c'est-à-dire que 100% des logements éligibles ont été insonorisés.
- Investissements en faveur de la décarbonation, électrification de l'escale des avions, 100% de la flotte d'autocars fonctionne aux biocarburants

Précurseurs, nous l'avons été aussi avec la création du **Fonds d'Actions Territoriales**. Imaginé en 2024, le fonds a apporté son soutien à plusieurs dizaines de porteurs de projets à vocation éducative, culturelle, et caritative pour plus de 180 000 € en 2025. Le dispositif est reconduit cette année, et je peux d'ores et déjà vous annoncer que le fonds sera mobilisé pour la Fête de l'Ane et des Traditions d'Aux Marais, l'Ecole de Danse de Bresles ou encore le Demos 3.

En complément du FACT, nous activerons la ligne budgétaire dédiée à l'aide aux communes riveraines qui permet par la voie d'une convention le remboursement de certaines charges supportées par la commune de Tillé et que nous pourrions étendre à la commune de Bonlier.

Les termes du contrat de concession négociés par Caroline Cayeux et Nadège Lefebvre nous donnent les moyens de nos ambitions.

Le programme d'investissements de Bellova comporte des actions fortes en matière de transition écologique et énergétique comme la neutralité carbone de l'aéroport au titre du référentiel de l'Airport Carbon Accreditation, le raccordement au second réseau de chaleur du Beauvaisis ou en encore le développement de l'accès en transports en commun, premier levier pour réduire nos émissions de GES.

Nous pouvons concilier développement économique et respect des populations riveraines ; ou comme le veut la formule consacrée concilier la fin du mois avec la fin du monde.

Je souhaite d'ores et déjà vous annoncer la réunion prochaine de notre groupe trajectoires qui veillera à la bonne application des trajectoires par les compagnies.

Également, je pense qu'il faut nous projeter sur la création d'un nouveau fonds destiné à l'insonorisation pour suppléer les dispositifs actuels afin d'étendre cette protection à des villages comme celui de Plouy Saint Lucien.

Le sujet de l'accès à l'aéroport me semble également prioritaire. Rappelons que ce sur ce sujet qui relève plus de la compétence des collectivités, le SMABT financera 60% du coût des études prévues dans le cadre du Plan Etat-Région soit 600 000 €. Une marque supplémentaire, s'il en fallait une, que l'aéroport s'intègre pleinement à notre territoire et assume sa part d'efforts.

Je vous remercie.

Réponse de Bellova à ma contribution N°335 questionnant les conclusions du bilan socio-économique

Bonjour et merci de votre contribution qui met en avant certaines incompréhension clarifiées ci-après :

- **Sur les effets non monétarisés mentionnés dans l'étude socio-économique**

Les projets soumis à autorisation environnementale ne peuvent pas donner lieu à une monétarisation de tous les effets du projet à défaut de méthodologie de calcul robuste. C'est la raison pour laquelle certains sont analysés de manière qualitative.

En l'occurrence, l'étude socio-économique du projet de modernisation a été réalisée **conformément aux méthodes et référentiels disponibles au moment de sa réalisation**. Dans ce cadre, certains effets potentiellement associés au projet n'ont pas été intégrés au calcul de la valeur actualisée nette socio-économique, faute de méthodes conventionnelles stabilisées permettant leur monétarisation et leur intégration dans le calcul réglementaire.

Les références aux effets liés à l'attractivité territoriale, au tourisme, à l'emploi ou encore à l'insertion sociale avaient pour objectif de signaler des domaines dans lesquels la littérature économique et les études relatives aux infrastructures de transport identifient généralement des retombées potentielles pour les territoires desservis. Leur mention ne constitue toutefois ni une quantification de ces effets, ni une évaluation de leur contribution au bilan socio-économique du projet.

L'étude ne s'est pas fondée sur une analyse comparative de plateformes aéroportuaires similaires ni sur une démarche spécifique destinée à mesurer la part exacte des retombées touristiques, économiques ou d'attractivité directement imputable au projet. Une telle analyse relève davantage d'une étude économique territoriale dédiée et dépasse le champ de l'évaluation socio-économique réalisée dans le cadre du présent dossier.

Il convient ainsi de considérer ces effets comme des retombées potentielles identifiées de manière qualitative. Leur existence est communément reconnue pour ce type d'infrastructure, mais leur ampleur, leur caractère additionnel ainsi que leur contribution nette au bilan global du projet n'ont pas été évalués dans le cadre de la présente étude.

Par ailleurs, les chiffres relatifs à l'emploi présentés dans le dossier reposaient sur les données de référence disponibles au moment de la réalisation de l'étude. Depuis lors, une étude actualisée réalisée par Setec en mars 2026 (publiée sur ce site et présentée en réunion publique du 25 juin) est venue compléter la connaissance des retombées économiques associées à l'aéroport, en distinguant notamment les emplois directs, indirects, induits et catalytiques ainsi que leur répartition géographique.

- **Sur la qualification du bilan comme « prudent »**

La qualification de bilan « prudent » doit être comprise comme la conséquence du fait que certains effets identifiés n'ont pas été intégrés au calcul monétarisé de la VAN-SE, faute de méthode conventionnelle permettant leur valorisation économique.

Cette formulation ne visait pas à préjuger de l'importance relative de ces effets ni de leur capacité à modifier les résultats de l'évaluation socio-économique. **Elle traduisait uniquement le constat que le périmètre de la VAN-SE est limité aux effets pouvant être quantifiés et monétarisés selon les référentiels méthodologiques** en vigueur. Les résultats présentés doivent donc être interprétés au regard de ce périmètre d'analyse.

Ainsi, **les effets liés notamment à l'attractivité, au tourisme, à l'emploi ou à l'insertion sociale** ont été mentionnés à titre qualitatif dès lors qu'ils sont régulièrement associés dans la littérature et les études sectorielles aux infrastructures de transport. Leur absence du calcul de la VAN-SE résulte des limites méthodologiques de l'exercice et ne remet pas en cause le fait qu'ils constituent des effets potentiels du projet, sans que leur contribution puisse être quantifiée dans le cadre de la présente évaluation socio-économique.

- **Sur les analyses de sensibilité**

L'Autorité environnementale recommande de présenter des analyses de sensibilité relatives notamment aux hypothèses de trafic et aux gains de temps. Il est rappelé que **des tests de sensibilité ont bien été réalisés dans le cadre de l'étude socio-économique** et sont présentés dans le chapitre dédié. Ces analyses permettent **d'apprécier la robustesse des résultats au regard des principales hypothèses structurantes retenues pour l'évaluation**, notamment celles relatives aux gains de temps et aux paramètres socio-économiques utilisés dans le calcul de la VAN-SE.

Les hypothèses de trafic aérien utilisées pour ces analyses correspondent aux hypothèses utilisées de manière cohérente dans l'ensemble des études du projet.

- **Sur le tourisme** : la synthèse de l'exploitant permettra de donner des éléments de réponses aux points soulevés. Des représentants du tourisme local seront également présents lors de la réunion publique du 8 septembre pour échanger sur ces points. Les chiffres déjà présentés et rappelés dans cette contribution, tout comme les témoignages de professionnels du tourisme depuis le début de la phase de concertation démontrent que la croissance du trafic a accompagné l'augmentation de la fréquentation des hébergements touristiques de l'agglomération (**augmentation de 145 % du Chiffre d'affaires généré par l'activité des locations touristiques sur l'agglomération du Beauvaisis entre 2022 et 2025, source Liwango**). En revanche, il est erroné de dire que seuls les 40% du trafic pour un voyage de loisir contribuent à une

activité touristique, les 45 % de trafic lié à des voyages affinitaires constituent au contraire une opportunité pour des visiteurs privilégiés de faire du tourisme avec des « ambassadeurs » locaux que représentent leurs familles et amis.

- **Sur l'emploi :** l'analyse socioéconomique de 2024 mise en ligne et menée en effectuant des comparaisons avec d'autres plateformes aéroportuaires françaises au moyen de l'indice de l'emploi direct généré par unité de trafic à l'aéroport de Paris-Beauvais (inférieur à d'autres aéroports) se justifie bien, comme précisé, selon le modèle économique de l'aéroport, mais également par le modèle commercial de BVA : pas de fret, pas d'hôtel dans l'aéroport, couvre-feu strict. A contrario de Beauvais, par exemple, les aéroports de Marseille, Lyon, Nantes et même en moindre proportion Nice ont développé une importante activité de fret qui impacte sensiblement cet indice.

Les effets directs, indirects, induits, catalytiques sur l'emploi liés au projet de modernisation qui accompagne une croissance modérée du trafic sont donc réels dans le Beauvaisis mais également comme démontré sur toute la zone de chalandise. **A noter à l'échelle locale que les 1506 emplois directs présents sur la plate-forme représentent près de 70 % des emplois de la commune de Tillé (estimation basée sur le recensement INSEE 2022).**

Conditions de déclenchement de la phase 2 du projet visant un accroissement du trafic à 53 000 mvts/an

Extrait de l'Annexe 7 modifiée: « Programme Pluriannuel d'investissements, opérations de renouvellement et calendrier de réalisation »

https://www.smabt.fr/_files/ugd/c19e4c_65c8fa8b2a6f435bad2c6190371e7457.pdf

Si le dernier § de cet extrait indique que la réalisation de cette phase 2 n'est pas certaine et dépend de « conditions extérieures au concessionnaire », la lecture des conditions à remplir démontre bien que le lancement de cette phase 2 ne prévoit aucune condition extérieures ou contraignante pour Bellova.

2/ Opérations de construction Phase 2

Les travaux de la Phase 2 seront lancés et réalisés, si chacune des conditions suivantes est remplie :

- ▶ Les documents de planification aéroportuaire, d'aménagement du territoire et d'exploitation de l'aéroport de Beauvais Tillé permettent d'accueillir plus de 45.000 et au minimum 53.000 mouvements commerciaux, sans restriction administrative, réglementaire ou contractuelle qui s'imposerait au Concessionnaire ;
- ▶ Le trafic annuel de passagers commerciaux de l'aéroport atteint 7,5 millions de passagers sur 3 années calendaires consécutives ;
- ▶ Les financements nécessaires sont disponibles et ont été obtenus par le Concessionnaire, dans des conditions telles que la réalisation des travaux

5

est sans impact négatif sur l'équilibre économique de la Convention et sur le taux de rendement interne du Concessionnaire sur la durée de la Concession, tel que défini dans l'offre et figurant en Annexe 18.

Les opérations de la Phase 2 consistent en l'extension de la capacité de traitement de l'aéroport de Beauvais-Tillé pour accueillir plus de 45.000 mouvements commerciaux et atteindre environ 53.000 mouvements commerciaux.

La Phase 2 correspond à un projet distinct et parfaitement autonome vis-à-vis de la Phase 1, et sa réalisation dépend de conditions extérieures au Concessionnaire (en particulier liées à une planification aéroportuaire) qui ne sont pas à ce jour certaines et restent à confirmer, s'il y a lieu, ultérieurement.